



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 14 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA STATION-SERVICE GÉANT CASINO À VALENCE-SUD REJOINT LE DISPOSITIF DE FILES RÉSERVÉES AUX VÉHICULES ET PROFESSIONS PRIORITAIRES

La station-service de l'enseigne Géant Casino située à Valence Sud, Avenue de Provence, propose désormais une file dédiée aux véhicules et professions prioritaires (en annexe).

Pour rappel, le dispositif est composé des stations suivantes :

- **Tain l'Hermitage** : station-service Avia 20 Av. du Président Roosevelt
- **Bourg-lès-Valence** : station-service de Leclerc, Rue des Chabanneries
- **Montélimar** : station-service Avia, ZA, Av. du Meyrol
- **Die** : station-service de l'Intermarché, Route de la Résistance Quartier
- **Buis-les-Baronnies**: station-service Avia 245 Av. Général de Gaulle
- **Saint-Paul-les-Romans** : station-service de Leclerc, 95 rue Clair Quartier Saint Vérant
- **Valence** : station-service du Géant Casino Valence Sud, Av de Provence Quartier Chantecouriol

Il s'applique, **sous réserve de la disponibilité des stocks**, en semaine de 14h à 17h, puis le week-end de 7h à 9h.

La vente et l'achat de carburant dans des récipients transportables manuellement demeure interdite jusqu'au vendredi 21 octobre inclus sur l'ensemble du département.

La préfète remercie une nouvelle fois les gérants de ces stations-service ainsi que les forces de sécurité pour leur mobilisation, et appelle chacun au civisme pour limiter sa consommation de carburant à ce qui lui est strictement utile.

Liste des véhicules et professions prioritaires

	Désignation
*	SDIS
*	GGD
*	DDSP et CRS49
*	Polices municipales
*	Douanes
*	SAMU/SMUR
*	Administration pénitentiaire
*	Préfecture, sous-préfectures et directions départementales interministérielles
*	Centres hospitaliers, cliniques, établissements médico-sociaux
	Laboratoire d'analyse, de biologie médicale, de contrôles sanitaires et environnementaux
	Transports d'organes et de produits de santé
	Services d'aides et de soins aux personnes âgées et aux personnes handicapées
	Établissement Français du Sang (EFS)
	Services de dialyse
	Hospitalisation à domicile (HAD) et services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
	Professionnels de santé libéraux : Médecins, infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes, pharmaciens et chirurgiens-dentistes
	Grossistes répartiteurs de médicaments
	Transports sanitaires (ambulances et VSL)
	Transports de produits pharmaceutiques
	Air liquide (oxygène) et les dispensateurs d'oxygène à domicile
	Transports de fonds
	Transports en commun
	Les maires
	Services des routes (Conseil Départemental, DIR CE, VINCI et AREA)
	Véhicules de service des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
	Associations agréées de sécurité civile
	Taxis conventionnés CGSS
	Véhicules de transports d'hydrocarbures
	Véhicules de transports de gaz de pétroles liquéfiés en vrac et en bouteilles
	Véhicules d'enlèvement des ordures ménagères et d'équarissage
	Véhicules des services d'intervention des opérateurs d'énergie et de télécommunication
	Véhicules de La Poste et messageries express
	Véhicules des services de distribution d'eau de consommation humaine (AEP) et d'assainissement
	Journalistes, agents de presse et distributeurs
	Pompes funèbres
	Services de fourrières automobiles et services de dépannages
	Véhicules des cuisines centrales, de transports de denrées périssables et portage d'alimentation
	Services vétérinaires

* Les personnels de ces services peuvent accéder aux stations-service pour ravitailler leurs véhicules personnels en présentant une attestation de l'employeur justifiant de la mission de continuité de service minimum, accompagné de la carte grise du véhicule (même nom).

